

## Procès-verbal

### Assemblée spéciale d'élection du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville tenue le mardi 12 décembre, à 19h

**En salle :** Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine, salle RC15

#### Étaient présents

Madame Véronique Perez	Secrétaire
Madame Nancy Beaupré	Administratrice
Madame Linda Duchaine	Administratrice
Monsieur Samuel Clavet	Trésorier
Madame Laurie-Anne Giguère	Administratrice

#### Était absente

Madame Lyse Pelletier	Présidente
-----------------------	------------

#### Étaient également présents

Madame Marie-Josée Asselin	Conseillère municipale du district Loretteville–Les Châtel
Madame Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
Monsieur William Hubert-Giguère	Candidat au poste d'administrateur

#### QUORUM

Le quorum des membres du conseil est atteint. Outre les personnes mentionnées précédemment, sept (7) personnes participent à l'assemblée.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Madame Dominique Gagnon, ouvre l'assemblée à 19 h.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour dont l'adoption est proposée par madame Linda Duchaine et secondée par madame Véronique Perez.

## **3. Élection pour 3 postes réservés aux hommes résidants du quartier de Loretteville**

Madame Dominique Gagnon explique la procédure de la tenue de l'élection et décrit ce qu'est le rôle d'un administrateur du conseil de quartier.

### **Appel des candidatures**

Une seule personne a déposé un bulletin de candidature valide. Il s'agit de monsieur William Hubert-Giguère, résidant de Loretteville.

### **Présentation des candidats**

Monsieur Giguère est invité à venir se présenter à l'assemblée et à expliquer l'intérêt qui le motive à se joindre au conseil de quartier de Loretteville. Monsieur Giguère est un résidant depuis environ quatre ans à Loretteville et désire vivement s'impliquer. Il croit, entre autres, que sa formation en géographie et ses connaissances en aménagement du territoire pourront servir à la communauté. Il a agi comme bénévole et s'est impliqué dans les camps de jour, de même qu'auprès des scouts.

### **Scrutin (le cas échéant et dépouillement)**

N'ayant reçu qu'une seule application pour combler les postes vacants, il n'y a pas lieu de procéder à une élection.

### **Annonce des résultats**

Ne s'applique pas.

## **4. Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée a lieu à 19 h 20, proposée par madame Linda Duchaine et appuyée par madame Véronique Perez.